

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 30

Artikel: Nouvelle direction au Cinéma Palace

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici le film sensationnel que vous attendez tous !!

Le voilà, l'honneur du cinéma français ! Des entreprises comme celles-ci nous réconfortent, nous rendent d'un seul coup l'espoir qui nous abandonne quelquefois. Nous sommes donc aussi capables que les autres de faire du beau cinéma. Qu'on ne nous parle plus des « moyens financiers » et autres balivernes. C'est sur un coin de table qu'on agence le plus beau film et qu'on écrit le plus grand poème. D'un seul coup, Pierre Chenal, auteur de *Crime et Châtiment*, se classe au premier rang. Pourquoi ? Parce qu'il a entrepris son ouvrage avec cœur, avec intelligence et avec tact. La gageure était doublement difficile. D'abord, tous les chefs-d'œuvre littéraires, et nous l'avons encore vu tout dernièrement avec David Copperfield, paralyser l'homme du cinéma qui n'ose plus « découper » comme il convient une prose trop précieuse. D'autre part, il s'agissait d'une atmosphère russe, de personnages russes que les non-slaves, d'ordinaire, comprennent fort imparfaitement. Les nuits moscovites se passaient dans une Russie de pacotille, d'opéra-comique. Ici, si les acteurs ne parlaient pas français, on croirait se trouver en présence d'un film soviétique.

Mieux encore : on nous épargne tous les défauts du cinéma soviétique actuel : les bavardages, les théories interminables, le réalisme trop volontaire, le rythme ralenti à l'extrême. On ne saurait utiliser avec plus de brio l'admirable intrigue fournie par Dostoevsky.

Est-il utile de rappeler le thème du roman ? Il faut le dire, celui-ci convenait particulièrement au cinéma car, comme dans une simple histoire policière, l'anecdote est fournie par un fait-divers banal : un crime.

Mais le problème est différent. Là où un Edgar Wallace nous demanderait simplement, après avoir embrouillé ses pistes selon des procédés connus : « Qui est le coupable ? », Dostoevsky, qui nous a fait connaître l'assassin avant même le forfait, nous demande : « Que fera l'assassin ? » Tout est élagué autour de lui. Le criminel est un garçon intelligent, qui n'a laissé aucune trace matérielle de son passage. Il ne se trahit pas, comme les brutes, en faisant la noce avec l'argent volé. Agnostique, esprit fort et révolté contre les lois morales, il ne souffre pas non plus des remords de sa conscience.

Et cependant, nous le sentons dès le début du film comme dès le début du roman. Il sera contraint de se livrer lui-même. Il se fera soupçonner en allant au-devant des soupçons alors que personne ne songeait à lui. Il sera son propre juge d'instruction et le juge Porphyre aura avec lui une tâche plus facile qu'avec l'assassin le plus vulgaire. Tout devait conduire au dernier tableau où, devant un commissaire imbécile et stupéfait, l'insoupçonnable étudiant Raskolnikov vient s'écrier : « C'est moi l'assassin ! » (C'est à dessein que j'ai écrit ici « le dernier tableau ».) Une seule suppression s'impose dans ce film, celle des trente mètres d'épilogue, où l'on voit notre triste héros en marche vers la Sibérie. Ces images inutiles affaiblissent une fin singulièrement puissante.

Pierre Chenal a choisi un procédé qui convient à son sujet. Il a fait alterner les tableaux de véritable cinéma muet, où l'on

prononce à peine une parole ici et là et les scènes dialoguées. Chaque fois que l'on peut se passer des mots, l'écran reste silencieux et les images prennent toute leur vigueur. Nous voyons Raskolnikov prédire son crime dans la solitude, sans qu'il nous fasse la moindre théorie, et cependant, grâce à un agencement heureux, chacune de ses intentions est parfaitement claire. Le crime, bien entendu, est accompli sans discours et le moindre bruit : la respiration trop rapide du meurtrier, par exemple, nous émeut profondément. Chaque détail, choisi par un artiste, porte sans erreur. L'affolement de l'assassin, incapable d'introduire les clés dans leur serrure ; il n'en faut pas plus pour créer un tableau hallucinant dont nous conserverons longtemps le souvenir.

Les scènes parlées, vous disais-je, ne sont pas moins bien faites. Chacune d'elles est brève ; le dialogue par sa sobriété et son laconisme, conserve alors toute sa valeur de ressort dramatique, et nous avons cependant toutes les explications nécessaires. En quelques répliques, nous connaissons toutes les théories criminelles et antisociales de l'étudiant orgueilleux ; du moins, nous en connaissons tout l'essentiel. Citons en particulier les conversations mi-amicales, mi-officielles, qui mettent aux prises le juge Porphyre et le coupable... d'autant plus qu'elles sont jouées par deux maîtres dont je vous parlerai à la fin.

Comment ne pas se souvenir aussi du retour de Raskolnikov sur le lieu du crime, de la singulière folie qui le pousse à tirer la sonnette dont le timbre aigrelet hante ses veilles ? (Ici, la musique d'accompagnement me paraît un peu nuisible à l'effet). De l'apparition du voisin borgne qui lui demande la cause de ce tapage et qui devine tout, aux explications frémissantes de l'étudiant ? Mais dans l'accessoire, Pierre Chenal a eu la main aussi heureuse. Jamais il n'a forcé la note romantique, jamais il n'a cédé à la tentation que d'autres auraient éprouvée, sans doute, de donner du trémolo lorsque Sonia la prostituée vient s'agenouiller devant son père, l'alcoolique qui vient de mourir. C'est par ce procédé qu'on atteint chaque fois à une émotion de la plus belle qualité. Il est possible que Pierre Chenal ait un peu profité du travail intelligent de Baty. Mais il lui restait encore un sérieux travail à accomplir pour transformer en film, en un vrai film, une pièce de théâtre. Dans cette tâche, il a montré le goût d'un véritable artiste, et il faut citer avec lui Marcel Aymé, auteur du dialogue.

N'oublions pas les acteurs, qui ont, eux aussi, leur part d'éloges à recevoir. Pierre Blanchard, d'abord, qui ne quitte guère l'écran. On pouvait difficilement créer un Raskolnikov plus inspiré, plus déterminé et plus désemparé tour à tour, plus misérable et plus slave que celui-là. Voilà encore de l'ouvrage d'artiste et adresses à celui qui vient de s'affirmer un grand acteur nos compliments sans réserves. Harry Baur, bien entendu, a droit à sa part pour sa composition du juge d'instruction intelligent et lucide ! Enfin, il faut encore inscrire au tableau d'honneur Madeleine Ozery, Magdeleine Bérubet et Sylvie. Ce qui ne veut pas dire que les autres soient mauvais. Dans un ouvrage si accompli, il n'y a guère de faiblesse, et le critique s'incline.

(Candide). Jean FAYARD.

Telle est l'opinion du plus sévère des critiques...

Crime et Châtiment

sera

le triomphe de la saison prochaine

EXCLUSIVITÉ

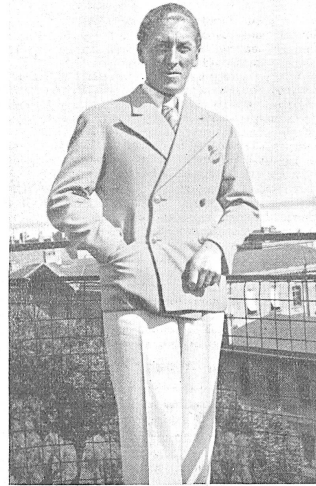
MONOPOLE-FILMS S. A., Tödistr. 61 ZÜRICH

Nouvelle Direction au Cinéma Palace

La vie des salles de spectacles de Neuchâtel, dont les efforts et la belle tenue sont méritoires, vient de subir un changement qui vaut la peine qu'on s'y arrête.

Les nombreux amis qu'il compte dans la corporation seront heureux d'apprendre que M. Bernard Roslin, dont on se plaît à louer l'activité et la parfaite connaissance de son métier, devient, à partir du 15 mai, directeur du cinéma Palace.

M. Bernard Roslin, déjà directeur des établissements « Chez Bernard » et du « Théâtre », présidera ainsi aux destinées de trois cinémas en-



M. Bernard Roslin

ployant ensemble vingt-cinq personnes. C'est une tâche dont, croyons-nous, il ne se dissimule pas la difficulté, mais qu'il est décidé à mener à bien. Son intention est de doser chaque fois ses programmes, afin que chacun de ses trois établissements donne des films de genre très différent. D'autre part, il se propose de donner plus souvent des films en version originale, continuant en cela une formule qui a obtenu beaucoup de succès. La rouverture du Palace, avec « Les trois lanciers du Bengale » (Eos), fut un triomphe. Ajoutons que M. Roslin fête, cette année, le 25^e anniversaire de son entrée dans le métier.

En deux mots...

— Une compagnie cinématographique vient d'être créée à St-Gall sous la dénomination « Ton-Film Atelier A.G. St-Gallen ». Cette firme a l'intention de construire à St-Gall un studio ainsi qu'un laboratoire pour le tirage de films, qui seront munis de l'équipement technique le plus moderne.

— Crime et châtiment, film qui bénéficie d'une splendeur critique, s'annonce comme devant être un des plus gros triomphes de la saison prochaine.

Cn nous écrit...

Des taxes, encore des taxes

Veuillez me permettre d'utiliser votre journal pour discuter une question brûlante d'actualité et intéressante surtout n'importe quel directeur de cinéma : c'est l'application abusive du paiement des droits d'auteurs sur les films sonores ou parlants.

A mon avis, aucun article du Code des Obligations ne peut forcer un citoyen ou une entreprise suisse à payer des droits d'auteurs si ces derniers sont incompatibles ou disproportionnés, d'autant plus encore en temps de crise. Il est également illégal et antisocial que la Société des Droits d'Auteurs puisse imposer ses volontés et conditions à tel ou tel établissement, parce que celui-ci a tel ou tel nombre de places. S'il y a une convention passée avec l'A.C.S.R., elle a certainement été signée au temps de la « Poule aux œufs d'or », mais elle ne correspond plus aux temps actuels. Aujourd'hui, toutes les recettes des cinémas sont en baisse. Or, établir le paiement des droits d'auteurs selon le nombre des places est illogique. Pourquoi ne pas établir un barème sur les recettes brutes sous déduction du pourcentage communal, si paiement il y a, bien entendu.

Reste à savoir maintenant si les droits d'auteurs sont à la charge des exploitants ; je ne le crois pas. Actuellement, les prix des films parlants ou sonores sont nettement formidables, ce n'est donc pas aux directeurs à supporter ce qui est déjà exigé et imposé aux producteurs de films. Si l'on s'est laissé faire jusqu'à maintenant, tant pis, mais il est temps de réagir.

La Société des Droits d'Auteurs a-t-elle le droit de faire interdire la livraison des films en cas de non paiement d'une taxe abusive ou considérée comme telle ? Poser la question c'est la résoudre.

Un producteur de films ou de disques vend sa marchandise assez chère sans que le consommateur soit encore obligé de lui payer un... pourboire élevé ou plutôt illégalement imposé.

Lors du cinéma muet, le producteur du film payait l'auteur de la pièce ou le scénario. Maintenant, il faut ajouter à cela le droit sur la musique. Ce qui veut dire que l'exploitant paye suffisamment cher un programme sonore sans être encore obligé d'abandonner une partie de sa recette en faveur de la Société des Droits d'Auteurs, largement rémunérée. A. GUIDOUX.

Histoires cinématographiques

Mauvaises langues

On amène un jour, dans un studio parisien, un superbe bouc dont les cornes sont doubles. Tout le monde le regarde avec étonnement.

Soudain on entend une voix — celle de Marguerite Moreno — qui dit tranquillement : « C'est un bouc qui se sera marié ! »

Snobisme

Le snobisme sévit au cinéma comme ailleurs. Dans certains groupes, qui se disent d'élite, il faut trouver bon tel film et mauvais tel autre. Et chaque clan a ses leaders, qui donnent le ton.

Entendu, tout récemment, dans un salon : « Eh bien, chère amie, vous avez vu ce film ? Qu'en pensez-vous ? »

— Je ne sais pas encore. Je n'ai pas encore vu les « Un Tel... »

Matinées du laitiier

Comme s'il n'était pas suffisant d'ouvrir les portes des salles de cinéma à onze heures, voire à neuf heures du matin, ainsi qu'il est couramment pratiqué aux Etats-Unis, le Lœw's Theatre de Washington vient d'inaugurer les « matinées du laitiier », à sept heures du matin.

Plus de 2000 spectateurs assistèrent à la première séance, au cours de laquelle fut présenté « Affair office hours » (« A la sortie du bureau ») ... avant, précisément, de se rendre au leur.

Le prix d'entrée comprend un petit déjeuner — café, thé ou chocolat, au choix — servi dans la salle.

A quand les séances de nuit permanentes avec oreillers-couvertures ? Surtout qu'il y a beau temps que le film cent pour cent dormant a été inventé...

Jamais deux sans trois

On annonce que King Vidor présentera, dans son prochain film, Anna Sten, dans « La nuit de noces », avec Gary Cooper et Ralph Bellamy.

Jamais deux sans trois, évidemment... Jusqu'ici, pourtant, ce dicton acceptait de faire une petite exception en l'honneur de la nuit de nocces.

Et l'on dit qu'une vague de pudeur déferle sur le cinéma américain !

Invraisemblable

Un journaliste en quête de potins interrogeait un metteur en scène français :

— Vous n'auriez pas un écho drôle ?.. Je vous jure que je ne le raconterai pas...

Le cinéaste réfléchit un instant, puis :

— Si, j'en ai un... Mais il vous paraîtra par trop invraisemblable.

— Dites toujours.

— J'ai trouvé un commanditaire.

Voici le cirque...

La tournée 1935 du cirque Knie est ainsi prévue : Neuchâtel, 12-17 juin ; Chaux-de-Fonds, 18-21 juin ; Bienne, 22-25 juin ; Delémont, 26-28 juin ; Porrentruy, 29 juin-2 juillet ; Soleure, 3-8 juillet ; Lucerne, 9-16 juillet ; St-Gall, 17-26 juillet ; Aarau, 27 juillet-1^{er} août ; Bâle, 2-15 août ; Zurich, 17 août-5 septembre.

Les loueurs de films et directeurs de cinémas prendront certainement note de ces dates avec le plus vif intérêt.

M. F.-L. HARLEY

Administrateur-délégué pour la France de la Fox-Film

Le récent départ de France de M. J.-C. Bavetta, administrateur-délégué de la Fox Film, a provoqué la nomination, à sa place, de M. F.-L. Harley.

Il y a dix ans, G. Harley entra au service Etranger de la Fox Film Corporation, à New-York. C'était également ses débuts dans l'industrie cinématographique.



En 1927, il fut envoyé en Angleterre où, pendant un an, il s'occupa du placement des films dans ce pays.

Au cours de l'été 1928, M. Harley était nommé assistant de l'administrateur-délégué pour la France, poste qu'il occupa jusqu'en mai 1929, date à laquelle il partit pour le Proche-Orient comme directeur de l'Agence Fox.

En décembre 1930, M. Harley était nommé administrateur-délégué au Brésil, poste qu'il occupa jusqu'à un moment de son départ pour la France, au mois d'avril dernier.

Très averti de toutes les questions touchant le cinéma, M. Harley est considéré, à juste titre, comme l'une des personnalités les plus capables de cette industrie. Sa conception claire, nette et précise des affaires et ses qualités techniques en font un chef d'une valeur exceptionnelle. A M. Harley, tous nos meilleurs vœux.